# CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FLAMANVILLE

# Procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024

Membres en exercice: 11

Date de la convocation : 01/07/2024

Présents: 11

Date d'affichage: 01/07/2024

Votants: 11

Le mardi 18 juillet de l'année deux mille vingt-quatre, à 19 heures, Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PETIT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Alain PETIT, Maryse FONTENAY, Mickaël ANQUETIL, Martine DUFILS, Nicolas BUNIAS, Jocelyne DUCOUROY, Benoît LEMERCIER, Emmanuel FECAMP, Christophe CHOLLET, Olivier LETELLIER, Dominique SURAIS.

Absent(s): Pouvoir:

Monsieur Alain PETIT, Maire ouvre la séance

#### Secrétaire de séance :

Jocelyne DUCOUROY est désignée comme secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024 est lu et approuvé à l'unanimité.

#### COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE SCRUTIN

## DES 30 JUIN ET 07 JUILLET 2024 ÉLECTIONS LEGISLATIVES

#### Il est rappelé que le bureau de vote doit être composé au minimum :

- D'un Président dont la présence est obligatoire durant toute la durée du scrutin, il a donc la possibilité de nommé un suppléant.
- D'un secrétaire qui ne fait pas parti des présents obligatoires.

- Deux assesseurs au minimum.

Les assesseurs :

Benoît LEMERCIER, Christophe CHOLLET, Mickaël ANQUETIL, Martine DUFILS, Dominique SURAIS, Nicolas BUNIAS, Olivier LETELLIER, Jocelyne DUCOUROY

#### Pour le Scrutin du 30 juin 2024 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :

De 8h00 à 11h00	De 11h00 à 13h00	De 13h00 à 15h00	De 15h00 à 18h00
Mickaël ANQUETIL	Martine DUFILS	Emmanuel FECAMP	Maryse FONTENAY
Benoît LEMERCIER	Alain PETIT	Nicolas BUNIAS	Nicolas BUNIAS
Christophe CHOLLET	Dominique SURAIS	Olivier LETELLIER	Jocelyne DUCOUROY

Le Président :

Monsieur Alain PETIT

Le Président suppléant :

Monsieur Emmanuel FÉCAMP

Le secrétaire :

Maryse FONTENAY

#### Pour le Scrutin du 07 juillet 2024 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :

De 8h00 à 11h00	De 11h00 à 13h00	De 13h00 à 15h00	De 15h00 à 18h00
Nicolas BUNIAS  Dominique SURAIS  Benoît LEMERCIER	Martine DUFILS  Mickaël ANQUETIL  Alain PETIT	Christophe CHOLLET Olivier LETELLIER Emmanuel FECAMP	Maryse FONTENAY  Jocelyne DUCOUROY  Alain PETIT

Le Président :

Monsieur Emmanuel FECAMP

Le Président suppléant :

Monsieur Alain PETIT

Le secrétaire :

Maryse FONTENAY

## Projet de financement et condition d'emprunt

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme d'investissements de l'exercice 2024 : Extension de Voiries

Objet des investissements : réfection des rues de la Clairière et de la Chaumière

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après échange de vues :

- > Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- > Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

#### PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant

150 000 €

#### Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme

100 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Mr le. Maire et après avoir délibéré :

➤ Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme » d'un montant de 100 000€ dont les modalités sont cidessous :

Montant de l'emprunt

100 000€

Taux actuel:

3.91 %

Durée du crédit

12 ans

Modalités de remboursement

trimestriel

Type d'échéance:

échéances constantes

Frais de dossier:

100 €

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

Nombre de voix pour : 11

Nombre de voix contre: 0

et Nombre d'abstentions: 0

#### > de prendre l'engagement au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Maire de la commune de FLAMANVILLE pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.